

# **Baromètre coûts hospitaliers 2016**

***Solidaris a actualisé son baromètre des coûts hospitaliers. Il en ressort que les suppléments d'honoraires facturés au patient restent le principal moteur de l'augmentation du coût du séjour à l'hôpital. Les affiliés de Solidaris hospitalisés en 2016 dans une chambre particulière ont payé 100 millions € en suppléments d'honoraires, soit 20 millions € de plus qu'en 2012. Le pourcentage moyen de suppléments d'honoraires facturés lors d'un séjour en chambre particulière a progressé de 132% en 2012 à 147% en 2016.***

## **I. Introduction**

Comme chaque année, Solidaris a procédé à une analyse du coût d'un séjour à l'hôpital pour ses affiliés avec un focus sur les suppléments d'honoraires, les suppléments de chambre, les suppléments de matériel et les médicaments non remboursables.

Cette étude s'appuie sur les données de facturation électronique des hôpitaux généraux et universitaires des affiliés de Solidaris ayant séjourné à l'hôpital en 2016, soit environ 551 926 admissions.

Le but du baromètre est, notamment, d'alimenter le débat sur les suppléments d'honoraires à l'hôpital. Nos précédentes études ont effectivement mis en évidence que ces suppléments ne cessent d'augmenter au cours du temps et que la prise en charge dans une chambre particulière devient chaque année plus chère pour le patient.

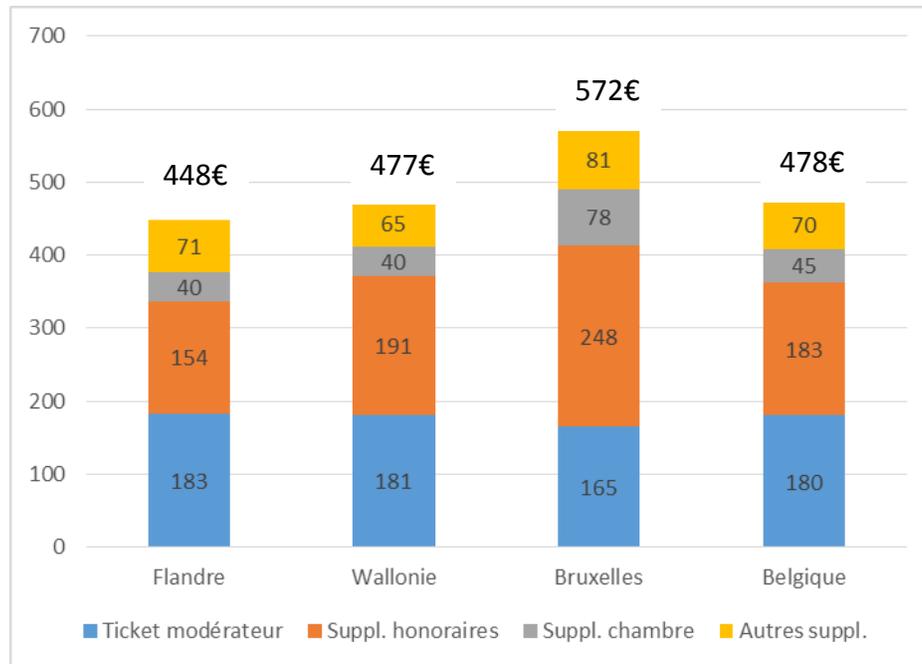
Dans un premier temps, le baromètre 2016 étudie le coût moyen d'un séjour à l'hôpital pour le patient. Dans un deuxième temps, nous nous attardons sur les suppléments d'honoraires réclamés en chambre particulière en comparant la situation 2016 aux années précédentes. Enfin, nous avons établi le Top 10 des hôpitaux qui, en moyenne, imposent les suppléments d'honoraires les plus élevés.

Parallèlement à cette étude, notre outil en ligne a été mis à jour. Ce dernier permet de comparer le coût moyen de 16 interventions courantes dans les différents hôpitaux belges. Il est accompagné d'informations sur la manière d'éviter les grosses surprises financières lors d'un séjour à l'hôpital.

## I. Coût pour le patient

### I.1. Coût moyen

Figure 1. Coût moyen d'une admission à l'hôpital - 2016 (€)

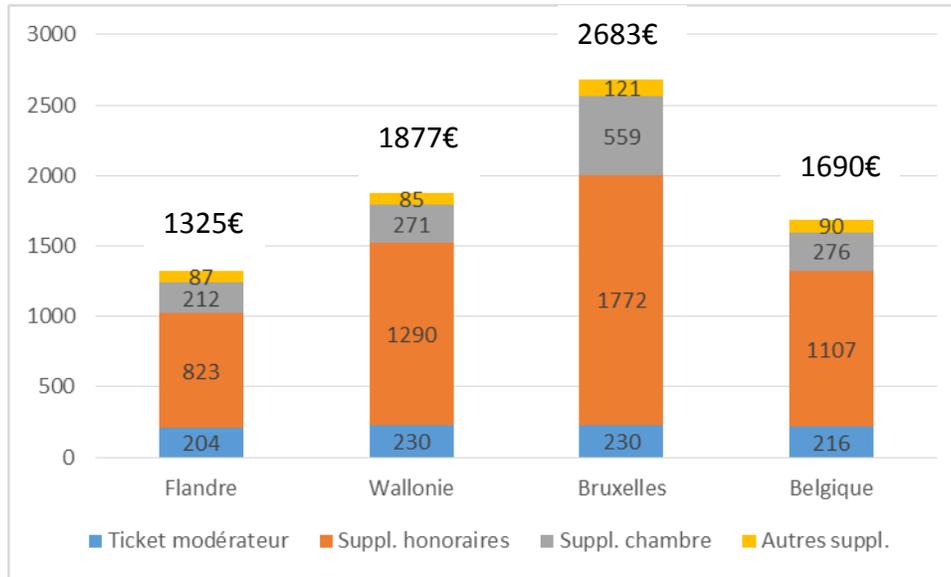


Source: Solidaris Mutualités

En 2016, la facture hospitalière moyenne s'est élevée à 478€, composée à 38% du ticket modérateur et à 62% de suppléments<sup>1</sup>. Si l'on compare aux années précédentes, on observe toujours une augmentation du coût moyen puisqu'en 2015, il était de 461€.

<sup>1</sup> Ces suppléments peuvent être décomposés en suppléments de chambre, suppléments d'honoraires et autres suppléments (soins non remboursables, médicaments non remboursables et suppléments divers comme le téléphone, la télévision...).

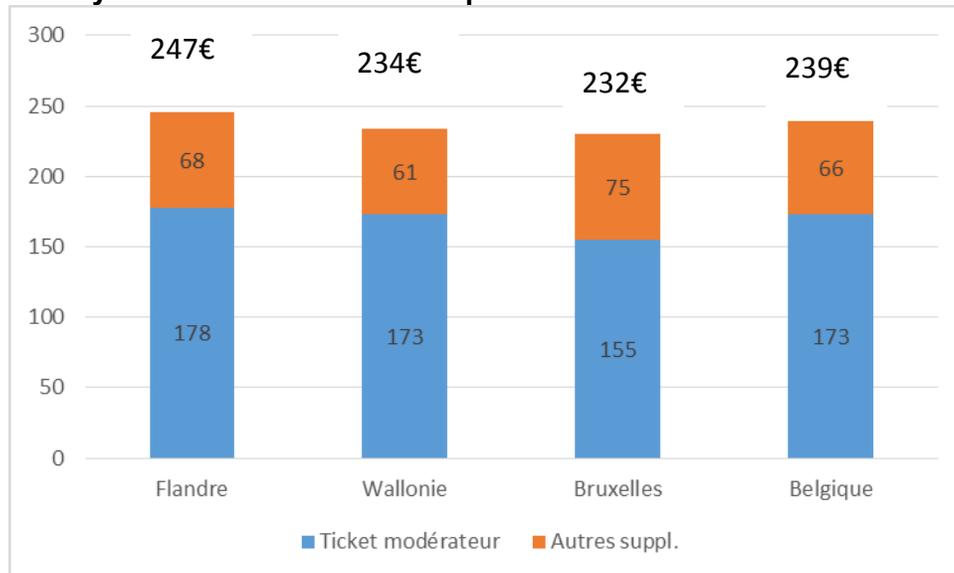
**Figure 2. Coût moyen d'une admission à l'hôpital en chambre particulière – 2016 (€)**



Source: Solidaris Mutualités

Le choix de la chambre a évidemment un impact sur le coût moyen. Lorsqu'on fait le choix d'une chambre particulière (19% des séjours analysés<sup>2</sup>), le coût moyen à charge du patient est alors de 1.690€ (13% de ticket modérateur, 66% de suppléments d'honoraires, 16% de suppléments de chambre et 5% d'autres suppléments).

**Figure 3. Coût moyen d'une admission à l'hôpital en chambre commune ou double – 2016 (€)**



Source: Solidaris Mutualités

<sup>2</sup> Dont 16% de personnes pour qui la chambre particulière était un choix personnel

Dans les chambres communes ou doubles, le coût moyen s'établit à 239€ (72% de ticket modérateur et 28% d'autres suppléments), soit 7 fois moins qu'en chambre particulière.

## II. Les suppléments d'honoraires

Les suppléments d'honoraires dans les chambres particulières peuvent varier très fortement d'un hôpital à un autre.

Le Tableau 1 ci-dessous illustre les différences de politique tarifaire.

**Tableau 1. Politique tarifaire en chambre particulière - 2016**

Source: INAMI

Suppl. honoraires maximum (% du tarif INAMI )	Nombre d'hôpitaux			
	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
0 - 100%	9	/	1	10
101 - 150%	39	/	3	42
151 - 200%	4	2	12	18
201%-300%	2	10	20	32
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>12</b>	<b>36</b>	<b>102</b>

Les suppléments dans les chambres individuelles varient grandement entre les différentes régions de notre pays. Le tableau 1 donne la répartition des hôpitaux selon le pourcentage de suppléments maximum renseigné dans les déclarations d'admission de chaque hôpital. Il s'agit donc bien d'un plafond de suppléments d'honoraires, qu'il faut différencier du pourcentage de supplément qui sera réellement facturé au patient en chambre particulière.

Nous observons que 9 hôpitaux sur 10 en Flandre réclament un supplément de maximum 150%. En Wallonie, 9 sur 10 représentent plus de 150%. A Bruxelles, la majorité facture des frais supérieurs à 200%. Cela signifie que pour une hospitalisation en Flandre la plupart des patients paieront jusqu'à 1,5 fois le montant des honoraires des spécialistes, en Wallonie jusqu'à 2 fois ce montant et à Bruxelles plus de 2 fois ce montant.

**Tableau 2. Evolution du supplément d'honoraires moyen en chambre particulière en Belgique - 2016 (€)**

Année	Nombre de séjours	Chambre particulière	% chambre particulière	% d'honoraires avec suppléments	% suppl. Honoraires moyen	Volume (€) supplém. honoraires	Supplém. Honoraires moyen
2012	541.347	85.148	16%	64%	132%	80.755.708	948
2014	551.329	89.271	16%	65%	140%	95.035.466	1.065
2016	551.926	90.667	16%	67%	147%	100.398.527	1.107

Source: Données Solidaris

Nos chiffres montrent que le total des suppléments d'honoraires réclamés en chambre particulière s'élèvent à plus de 100 millions d'euros, soit 25% au-dessus des 81 millions constatés en 2012 pour un nombre de séjour qui a augmenté de moins de 2%.

Cette progression des suppléments d'honoraires ne s'explique pas par la proportion de séjour en chambre particulière qui reste stable (autour de 16%). La base de perception des suppléments d'honoraires augmente légèrement : le pourcentage d'honoraires pour lesquels un supplément est facturé passe en effet de 64% en 2012 à 67% en 2016. La principale explication à l'augmentation des suppléments d'honoraires réside dans la croissance du pourcentage moyen de suppléments d'honoraires demandés, qui passe de 132% en 2012 à 147% en 2016.

**Tableau 3. Evolution du supplément d'honoraires moyen en chambre particulière en Wallonie - 2016 (€)**

Année	Nombre de séjours	Chambre particulière	% chambre particulière	% suppl. Honoraires moyen	Volume (€) supplém. Honoraires	Supplém. Honoraires moyen
2013	218.627	31.105	14%	148%	33.858.377	1.089
2014	222.244	32.154	14%	164%	40.736.035	1.267
2016	220.462	32.582	15%	173%	42.043.896	1.290

Source: Données Solidaris

Pour la Wallonie, le total des suppléments d'honoraires en 2016 est de 42 millions d'euros soit une croissance de 18,4% par rapport à 2012. Le pourcentage moyen de suppléments d'honoraires demandé augmente d'année en année et atteint 173% en 2016.

**Tableau 4. Evolution du supplément d'honoraires moyen en chambre particulière en Flandre - 2016 (€)**

Année	Nombre de séjours	Chambre particulière	% chambre particulière	% suppl. Honoraires moyen	Volume (€) supplém. Honoraires	Supplém. Honoraires moyen
2012	242.510	44.750	18%	105%	31.188.477	697
2014	250.121	46.716	19%	109%	35.550.005	761
2016	251.316	46.965	19%	114%	38.644.873	823

Source: Données Solidaris

En Flandre, le volume total des suppléments honoraires en 2016 s'élève à 38,6 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 18,2% par rapport à 2012. Comme en Wallonie, le pourcentage moyen de suppléments pour les honoraires augmente d'année en année, passant de 105% en 2012 à 114% en 2016.

**Tableau 5. Evolution du supplément d'honoraires moyen en chambre particulière à Bruxelles - 2016 (€)**

Année	Nombre de séjours	Chambre particulière	% chambre particulière	% suppl. Honoraires moyen	Volume (€) supplém. Honoraires	Supplém. Honoraires moyen
2012	80.210	9.293	12%	205%	15.708.854	1.690
2014	78.941	10.400	13%	208%	18.749.235	1.803
2016	80.148	11.120	14%	206%	19.709.758	1.772

Source: Données Solidaris

Pour Bruxelles, le volume total des suppléments honoraires en 2016 est de près de 20 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 18,7% par rapport à 2012. Le pourcentage d'honoraires moyen (206% en 2016) y est le plus élevé mais on observe que contrairement aux deux autres régions, ce pourcentage reste relativement stable depuis 2012.

**Tableau 6. Top 10 des suppléments d'honoraires en Belgique – 2016**

Hôpital	Région	% moyen	Suppléments moyen (€)	Volume (€)
EDITH CAVELL Uccle	BXL	257%	2.257	4.227.390
STE-ANNE/ ST-REMI Anderlecht	BXL	250%	2.064	2.823.822
NOTRE-DAME DE GRACE Gosselies	WAL	234%	1.739	1.028.038
JULES BORDET Bruxelles	BXL	233%	1.977	691.967
Saint-Vincent/ Sainte Eli Liège	WAL	231%	1.863	2.790.592
CHU Ambrose-Paré Mons	WAL	217%	1.241	1.981.632
Erasme Anderlecht	BXL	215%	1.771	2.924.051
CHR Haute Senne Soignies	WAL	214%	1.654	625.381
CHU Brugmann Brussel	BXL	212%	1.891	1.155.417
UCL Saint-Luc Woluwe-St-Lambert	BXL	208%	2.504	2.471.139

Source: Données Solidaris

Le classement des hôpitaux qui réclament le pourcentage de suppléments d'honoraires le plus élevé montre qu'il s'agit surtout d'hôpitaux situés à Bruxelles ou en Wallonie.

### **III. Se renseigner lors de son admission**

La durée d'une admission à l'hôpital et la nature de l'intervention ont une grande influence sur la facture patient. Notre paramètre met aussi en évidence que le montant qui reste à charge du patient peut être fortement influencé par les choix que le patient fait (quand il s'agit évidemment d'une intervention programmée) : l'hôpital, le type de chambre, voire parfois le médecin.

Afin d'alléger sa facture, la patient pourra tenir compte des principes suivants ;

- S'informer au préalable des tarifs pour les suppléments de chambre et/ou d'honoraires de l'hôpital ;
- Choisir d'être admis en chambre commune ou double où aucun supplément d'honoraire ni supplément de chambre ne pourra être facturé ;
- Demander au médecin des informations sur les frais supplémentaires (suppléments d'honoraires, matériel, ...) liés à l'intervention ;
- Dans la mesure du possible, procéder à une comparaison inter-hospitalière.

C'est pour donner cette possibilité de comparaison que Solidaris met à disposition sur son site un module qui permet de comparer la facture patient moyenne pour 16 des interventions les plus fréquentes : hernie inguinale, appendicectomie, ablation de la vésicule biliaire, curetage, césarienne, chirurgie de la cataracte, menisectomie, prothèse de genou, circoncision, accouchement, prostatectomie, libération du canal carpien, gastroplastie de réduction, anneau gastrique ou bypass gastrique.

Ce module peut être trouvé sur le site à cette adresse : <http://www.solidaris.be/solidarismutsoc/remboursements-et-avantages/se-soigner-moins-cher/cout-moyen-d-une-hospitalisation/Pages/index.aspx>

### **IV. Conclusions**

En 2016, un patient hospitalisé paiera en moyenne : 478€ contre 461€ en 2015, avec des différences importantes selon le type de chambre. Ainsi, un séjour en chambre particulière coûte, en moyenne, 7 fois plus cher qu'en séjour en chambre commune ou double : 1.690€ pour les premières contre 239€ pour les dernières.

Ce sont surtout les suppléments qui expliquent cette différence. Alors que le ticket modérateur à charge du patient est de 173€ en chambre double ou commune pour 216€ en chambre particulière, les suppléments d'honoraires seuls font gonfler la facture de la chambre particulière de 1.323€.

Cette moyenne cache toutefois des différences importantes selon l'hôpital, l'intervention ou d'autres éléments.

Dans le top 10 des hôpitaux qui réclament des suppléments d'honoraires, on retrouve 6 hôpitaux bruxellois et 4 hôpitaux wallons.

## V. Recommandations

Dans un souci de garantir la sécurité tarifaire, Solidaris plaide pour :

- **L'instauration d'un « devis » obligatoire pour des interventions programmées et non-urgentes à l'hôpital ainsi que pour des traitements ambulatoires coûteux.** Le médecin s'engage à respecter les suppléments d'honoraires mentionnés dans le devis. Le devis porte sur l'ensemble des prestations<sup>3</sup>. En d'autres termes, il ne doit plus être possible de facturer au patient des suppléments d'honoraires a posteriori pour des complications ou parce que la durée de séjour est plus importante que prévue
- **Une limitation légale des suppléments d'honoraires en chambre particulière :** Solidaris plaide pour que l'on intègre un plafonds maximum pour les suppléments d'honoraires en chambre particulière dans la loi sur les hôpitaux. De plus, Solidaris estime que la réforme en cours visant le financement forfaitaire des interventions standard dans les hôpitaux constitue une opportunité pour renforcer la sécurité tarifaire du patient en limitant également la variation des suppléments d'honoraires constatée entre les différents hôpitaux.
- **Une sécurité tarifaire pour les prestations en ambulatoire :** Alors que beaucoup d'interventions sont maintenant pratiquées en dehors de l'hôpital, Solidaris demande qu'elles soient soumises aux mêmes règles de sécurité, de qualité et de sécurité tarifaire que les interventions en institutions hospitalières.

---

<sup>3</sup> Pas uniquement sur les prestations prévisibles et dont le coût est aisé à déterminer (par exemple, la prestation principale et pas les prestations annexes)